

DECISION n° 2023-349

**Portant sur la signature de l'avenant 1 au Marché n° 2023-015 :
« Requalification paysagère du Parc du Vallat » Avec TMP
Pour un montant de 2 638,00 € HT soit 3 165,60 € TTC**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la décision n° 2023-217 du 8 août 2023 certifiée exécutoire le 9 août 2023 portant attribution du marché à la société TMP ;

VU l'avis favorable émis par le Service juridique de la collectivité en date 15 novembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'un avenant au marché susvisé est nécessaire pour acter les modifications pour raison technique ;

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- de signer l'avenant 1 au marché n° n° 2023-015 : Requalification paysagère du Parc du Vallat avec la société TMP, sise Lot 12 Rue René Dumont – ZA Bertoire 2 – 13410 Lambesc

Article 2.- le montant de l'avenant n° 1 au marché s'élève à :

- | | |
|--|------------------------|
| - Montant de l'Avenant n° 1 | 2 638,00 € HT |
| - Montant total du marché avenant 1 compris | 317 638.00 € HT |

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 15 novembre 2023

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

